COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/01/2024 Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID: 022-212201065-20231220-2023_123-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents

Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports 2023-138 à 2023-142), Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Christian KERAUTRET, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON (pouvoir donné à Laurence LEVEE pour les rapports

nº2023-123 à 2023-124)

Absents excusés

Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance

Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire

Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport nº 2023-123

PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES AVEC L'ADAPEI-LES NOUELLES COTES D'ARMOR

Rapporteur: Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

La Ville de Langueux et l'association ADAPEI-Nouelles Côtes d'Armor se sont rapprochées au cours de l'année 2023 afin de pouvoir nouer un partenariat visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu dit « ordinaire ».

La Ville de Langueux est en effet confrontée aujourd'hui à des enjeux en matière de formation des personnels à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre de l'accueil des enfants au sein des services péri ou extra scolaires (restauration scolaire, accueil de loisirs...). Elle promeut par ailleurs des valeurs de vivre ensemble visant à inclure les personnes en situation de handicap au sein de ses différents services et notamment au sein :

- de la Médiathèque, via l'accueil de groupes de jeunes aides bibliothécaires en stage d'immersion, le développement de collections et de services accessibles, la mise en place d'une signalétique adaptée ou la participation au mois de l'accessibilité;
- de l'espace culturel le Grand Pré via l'accueil de spectacles ou de compagnies favorisant l'inclusion ;
- du service restauration via des commandes de légumes préparés par les professionnels de l'ESATCO;
- des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse via l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps péri ou extra scolaires;

Envoyé en préfecture le 05/01/2024 Reçu en préfecture le 05/01/2024 Publié le

ID: 022-212201065-20231220-2023_123-DE

des services techniques via l'embauche de personnes en situation de handicap.

L'ADAPEI-Nouelles Côtes d'Armor, association de personnes en situation de handicap ou fragilisées, parents, bénévoles, professionnels et partenaires, accompagne plus de 2400 personnes sur le département des Côtes d'Armor, et gère plus de 50 établissements et services sur le département des Côtes d'Armor. Aussi, dans le cadre de son projet associatif, l'ADAPEI-Nouelles Côtes d'Armor a souhaité nouer un partenariat fort avec les collectivités locales.

C'est sur ces bases que la Ville de Langueux et l'ADAPEI-Les nouelles ont souhaité nouer un projet de partenariat visant à accélérer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette inclusion pourra prendre la forme :

- De formations dispensées auprès des personnels de la Ville afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap;
- De l'accueil de stagiaires accompagnés par l'ADAPEI-Nouelles Côtes d'Armor au sein des services de la Ville ;
- De projets de partenariats à développer dans les domaines de la culture ou du sport.

La Convention d'objectifs partagés définit 7 axes de travail pour 3 années. Chaque année, un plan d'actions est conjointement réalisé permettant d'engager précisément le plan de charge, les enjeux annuels et les correspondants au sein de chaque structure.

Afin d'évaluer le plan d'actions annuel et la convention, la Ville de Langueux et l'ADAPEI-Nouelles Côtes d'Armor décident de mettre en place une instance de suivi qui se réunira 1 à 2 fois par an et sera notamment chargée de rédiger en fin d'année le plan d'action de l'année N+1.

Ce partenariat est conclu pour 3 années, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Au vu des éléments exposés, je vous propose :

- De valider les éléments de la convention d'objectifs partagés entre la Ville de Langueux et l'ADAPEI,
 joint en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs partagés, le plan d'actions annuel 2024 et l'ensemble des documents afférents à cette convention;

Envoyé en préfecture le 05/01/2024 Reçu en préfecture le 05/01/2024 Publié le

ID: 022-212201065-20231220-2023_123-DE

• De communiquer sur ce partenariat innovant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Langueux, le 20 décembre 2023

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard HAAS

Malorie MEHEUST